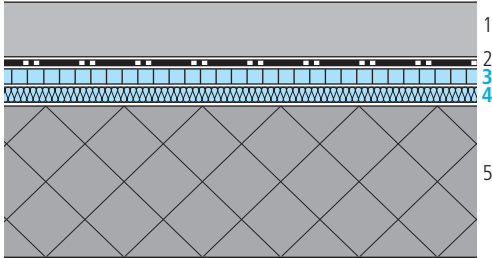


Dalle entre étages en béton armé

swissporEPS 150 Sol et swisspor isolation contre les bruits de chocs high density (HD) |

Variante: swissporLAMBDA Universel 029 (surfaces avec de fortes charges, de 500 kg/m² à 1000 kg/m²)



Éléments de construction: détails et caractéristiques

Couches/désignation	Épaisseur mm	Conductivité thermique λ W/(m·K)
1 Chape flottante	70	1,400
2 Couche de séparation et de glissement, feuille PE	0,2	–
3 swisspor Roll EPS-T HD ^{1) a)}	20	0,034 ^{b)}
4 swissporEPS 150 Sol ²⁾	var.	0,033 ^{b)}
5 Béton armé	200	2,300

Variantes

¹⁾ swissporEPS-T HD ($\lambda_D = 0,034$ W/(m·K) ^{b)})

²⁾ swissporLAMBDA Universel 029 ($\lambda_D = 0,029$ W/(m·K) ^{b)})

Indications

a) Les panneaux isolants swisspor Roll EPS-T HD sont disponibles avec un parement de type 4 (pour la fixation à clips)

b) Conductivité thermique faisant foi: www.swisspor.ch, Produits

Caractéristiques de l'élément de construction

Épaisseur de l'isolant thermique mm	swissporEPS 150 Sol & swisspor Roll EPS-T HD			swissporLAMBDA Universel 029 & swisspor Roll EPS-T HD		
	Coefficient de transmission thermique U W/(m ² ·K)	Capacité thermique C _{Plafond} KJ/(m ² ·K)	Capacité thermique C _{Sol} KJ/(m ² ·K)	Coefficient de transmission thermique U W/(m ² ·K)	Capacité thermique C _{Plafond} KJ/(m ² ·K)	Capacité thermique C _{Sol} KJ/(m ² ·K)
10	0,78	85	79	–	–	–
20	0,63	85	79	0,60	85	79
30	0,53	85	79	0,50	85	79
40	0,46	85	79	0,42	85	79
50	0,40	85	79	0,37	85	79
60	0,36	85	79	0,33	85	79
80	0,29	85	79	0,27	85	79

Données physiques

- Résistance thermique superficielle intérieure $R_{si} = 0,13$ (m²·K)/W
- Sans prendre en considération les éléments de chauffage (chauffage au sol)

Protection contre le bruit

Cette construction présente des valeurs de protection aux bruits de chocs suivants:

- Niveau de pression pondéré du bruit de choc normalisé $L'_{n,w}$ env. 45 dB
- Indice d'affaiblissement acoustique pondéré R'_{w} env. 60 dB

OPB: Ordonnance sur la protection contre le bruit de la confédération et des cantons

Norme SIA: 181 «Protection contre le bruit dans le bâtiment»

Mesures d'isolation thermique et protection contre l'humidité

MoPEC: Les exigences cantonales peuvent différer des modèles. Informez-vous directement auprès des différents offices cantonaux de l'énergie.

Norme SIA: 180 «Isolation thermique et protection contre l'humidité dans les bâtiments», 380/1 «L'énergie thermique dans le bâtiment»

Minergie: Vous trouverez les données concernant les exigences actuelles sous www.minergie.ch.

Indications de planification et de mise en œuvre

- La planification et la mise en œuvre doivent être conformes aux Normes SIA, ainsi qu'aux directives de pose du fabricant swisspor.
- La norme SIA 251 «chapes flottantes à l'intérieur des bâtiments» s'applique au dimensionnement des chapes.